

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 AVRIL 2024

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 19/04/2024, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<b>OBJET DE LA DELIBERATION</b>		
<b>ADHESION A L'ASSOCIATION COORDINATION NATIONALE DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT</b>		
<b><u>Date d'affichage de la convocation</u></b> 19/04/2024	<b><u>Date d'affichage de la délibération</u></b> 29/04/2024	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> BREARD Jean-Claude

### **Etaient présents : 18**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, LEBOUC Michel, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (24)

### **Absent(s) représenté(s) : 2**

ARENOU Catherine a donné pouvoir à JAUNET Suzanne

PLACET Evelyne a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne

### **Absent(s) non représenté(s) : 2**

FONTAINE Franck, BROSSE Laurent

### **Absent(s) non excusé(s) : 2**

GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette

### **20 POUR :**

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, OLIVIER Sabine, DEVEZE Fabienne, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, COGNET Raphaël, DI BERNARDO Maryse, ARENOU Catherine, LEBOUC Michel, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

### **0 CONTRE**

### **0 ABSTENTION**

### **0 NE PREND PAS PART**

# EXPOSÉ

La Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD) est un espace d'échange de pratiques, de débat et de réflexion pour les bénévoles des conseils de développement et leur équipe d'appui. Elle œuvre depuis sa création en 2003 pour le développement d'une citoyenneté active et agit pour faire progresser la démocratie participative dans tous les territoires.

Depuis 20 ans, la CNCD met en réseau les conseils de développement pour mutualiser les réflexions, dans un environnement mêlant réformes territoriales, besoin d'une démocratie locale renouvelée et appel à la participation citoyenne.

La CNCD rassemble plus de 105 conseils de développement dans toute la France. Ils contribuent au dynamisme du réseau.

Cette association a pour objet notamment :

- d'être un lieu d'échanges et de mutualisation entre les présidences et entre les conseils de développement,
- d'assurer la valorisation des conseils de développement et de leurs travaux,
- d'exprimer des avis et faire des propositions aux pouvoirs publics,
- de faire circuler des informations locales et nationales entre les conseils de développement,
- d'apporter aux conseils de développement des services communs ou particuliers,
- d'organiser des échanges avec les partenaires extérieurs,
- d'effectuer des études d'intérêt commun,
- d'organiser et de participer à des manifestations, colloques, rencontres.

Le montant annuel d'adhésion est fixé à 0,01€/habitant pour les conseils de métropole, communautés urbaine et d'agglomération, soit 4 322,48 € pour la Communauté urbaine.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD),
- d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

*Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :*

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** les statuts de la Communauté urbaine,

**VU** la délibération du Conseil communautaire n° CC\_2022-01-20\_04 du 20 janvier 2022 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

**VU** les statuts de l'association Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD),

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'adhésion de la Communauté urbaine à l'association Coordination Nationale des Conseils de Développement (CNCD).

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 29/04/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 29/04/2024

Exécutoire le : 29/04/2024

*(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

*(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative).*

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

Aubergenville, le 25 avril 2024



Président

ZAMMIT-POPESCU Cécile